

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-141

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE – AVENANT N°2

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

En sa séance du 8 Octobre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur un projet d'avenant au contrat de Délégation de Service Public pour le Cinéma dans l'objectif d'une prolongation d'une année.

Le partenaire, la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), nous saisit aujourd'hui de difficultés au regard de la rentabilité de l'activité qui ne lui permettent plus de s'engager pour une année supplémentaire comme initialement évoqué, mais pour seulement 6 mois à compter de janvier 2016.

Comme cela a été exposé lors du vote de la délibération précédente, cette période sera mise à profit pour permettre de définir un projet qui soit en adéquation avec la situation qui se présente à nous et de mettre en œuvre les procédures légales de passation.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur cette nouvelle durée réduite de prolongation du contrat de Délégation de Service Public pour le Cinéma, portée à 6 mois, la délibération précédente du 8 Octobre 2015 étant modifiée par la présente dans ce sens,
- à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente modifié en conséquence.

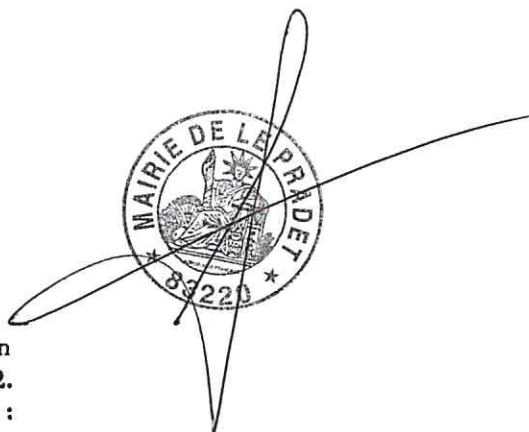
L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

25 Voix POUR

7 Abstentions (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Frédéric FIORE – Nicole VACCA – Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :
..... 23 DEC. 2015

Publié ou notifié le :
..... 23 DEC. 2015

Le Maire,

